

machines agricoles. Nous devons faire preuve de plus de discernement dans la façon dont nous offrons cet argent. Nous devrions essayer d'évaluer le marché accessible aux secteurs auxquels nous assurons de l'argent à des fins agricoles. Il est temps de voir la question sous cet angle. Jusqu'ici, nous avons choisi surtout en fonction du cultivateur individuel ou de groupes d'individus dont les avoirs étaient suffisants pour assurer une certaine garantie. C'était le principal critère mais, à mon sens, nous devons dès maintenant commencer à en employer d'autres.

Une autre recommandation du groupe d'étude était que nous devrions coordonner les divers instruments de prêt disponibles grâce aux organismes de prêt du gouvernement. Le groupe d'étude avait aussi proposé que nous ayons une méthode moins centralisée pour l'octroi de prêts à l'agriculture, et avait dit que nous devrions en confier le soin aux provinces, au lieu de tout diriger directement au moyen d'un organisme central de prêt au niveau fédéral. Cette proposition ne me semble assurément pas des meilleures. Je ne sais jusqu'à quel point cela fonctionnerait de façon satisfaisante. C'est un aspect de ces recommandations que l'on devrait demander au groupe d'étude d'expliquer en termes plus clairs. J'espère que, lorsque le rapport sera présenté, la chose sera expliquée clairement, et d'une manière qui soit acceptable pour des gens doués de raison et de sens pratique.

Enfin, j'ose espérer que le gouvernement examinera soigneusement la possibilité d'avoir des taux d'intérêt moins élevés dans les régions où il estime que l'expansion agricole peut se faire sans danger. En d'autres termes, le gouvernement devrait faire preuve de plus de discernement. Je pense que ce serait là un bon angle sous lequel envisager la question, mais il reste à voir si l'on va ou non accorder quelque attention à cette possibilité. Il est vraiment tragique qu'au moment même où la plupart de nos exploitants agricoles sont dans une situation précaire, on leur impose des taux d'intérêt plus élevés. Si les prévisions du groupe d'étude sont justes, les cultivateurs devront réorienter leur production et emprunter pour financer le changement. Une hausse des taux d'intérêt ne semble donc pas opportune, car elle empêcherait les cultivateurs de modifier leur entreprise au lieu de les y encourager en haussant les frais d'exploitation. Sans vouloir offenser le groupe d'étude, je pense qu'il faut beaucoup de courage pour prévoir la production et les marchés de blé des dix prochaines années. J'ai vu des gens fort compétents essayer de le faire dans le passé; ils avaient tort une fois sur deux.

[M. Gleave.]

• (9.50 p.m.)

Je crois qu'il faut tenir compte des circonstances. Notre programme de crédit devrait porter sur les conditions actuelles et celles que nous envisageons d'ici quatre ou cinq ans, certainement pas d'ici dix ans. Il faudrait que notre programme choc pour cette période s'oriente dans cette voie. C'est pourquoi je soutiens que des taux d'intérêt moins élevés s'imposent dans certaines régions, afin de permettre aux gens de faire les rajustements qu'il serait peut-être nécessaire de faire. C'est là une des choses importantes à réaliser. Je ne partage pas du tout l'opinion de la Commission d'étude, à moins que je n'interprète pas bien son rapport. A mon avis, notre principal instrument de crédit devrait continuer à se trouver dans le domaine fédéral et non provincial.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je vois qu'il reste encore environ cinq minutes. Je désire faire seulement quelques remarques. Tout d'abord, je ne sais si le texte de l'amendement touchant les Indiens est clair ou si je parviens à mieux le comprendre. Toutefois, il ne me paraît pas supérieur à celui qui se rapportait à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Je suis encore plutôt inquiet de l'application pratique de l'amendement en ce qui concerne les Indiens des réserves. A mon avis, quiconque cherche à emprunter aux termes de la loi sur le crédit aux syndicats de machines agricoles devrait avoir des connaissances poussées de l'exploitation agricole. D'après ce que je sais, assez peu d'Indiens en auraient. Certains d'entre eux aimeraient agrandir leur entreprise ou aller s'installer ailleurs. Ils ont besoin d'aide et d'encouragement.

J'aimerais féliciter le ministre d'avoir introduit cette disposition dans la loi mais, à mon avis, le crédit devrait revêtir une autre forme, qui permettrait aux Indiens de l'utiliser. A moins que leur situation ne devienne plus normale, ils ne seront pas nombreux à profiter de cette loi. Les gens qui s'occupent du crédit agricole dans les services du ministre devraient prendre plus d'initiatives et donner plus de directives en ce domaine. Je n'ai pas tellement l'impression que la Direction des affaires indiennes assume comme elle le devrait son rôle de direction à cet égard. Franchement, ce que l'on a fait jusqu'ici est minable. J'aimerais voir le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et ses fonctionnaires se démener un peu et apprendre à ces gens la manière d'utiliser convenablement le crédit. En cas d'échec, la faute en retombera sur le